

Conditions générales de vente Séjours organisés LES CHEMINS FRANCIS

1. Preamble : Les conditions générales de ventes ci-dessous s'appliquent pour des groupes de moins de 8 personnes, et les personnes en individuels.

2. Réservation d'un séjour :

a. Réservation par courrier, téléphone ou courriel Après s'être assuré par téléphone, courrier ou par courriel de la disponibilité pour la semaine souhaitée, une fiche de réservation sera adressée au demandeur qu'il devra compléter et envoyer à l'hôtel. La réservation ne sera considérée comme définitive qu'à réception des arrhes dont le montant représentera 30 % de la valeur totale du séjour. Les arrhes peuvent être versées par chèque, carte bancaire, virement ou chèques ANCV. Un accusé de réception des arrhes sera envoyé par l'hôtel au client, par courrier ou courriel. La signature apposée par le client au bas de la fiche de réservation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

b. Réservation en ligne sur le site internet de l'hôtel La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après le paiement des arrhes par carte bancaire : leur montant représentera 30 % de la valeur totale du séjour. En cas de réservation tardive, à moins de 30 jours du départ, le paiement total du séjour sera demandé. La réservation en ligne ne sera possible qu'à la condition que le client accepte les présentes conditions générales de vente.

3. Garantie de réservation : Les arrhes versées par le client garantissent la réservation. En cas d'annulation par le client, elles pourront être remboursées selon les modalités énoncées plus bas.

4. Règlement du solde : Règlement du solde correspondant au prix du séjour sera à effectuer sur place en fin de séjour, soit par chèque, carte bancaire Visa ou Mastercard , ou encore chèques ANCV. Le règlement des dépenses annexes (boissons, taxe de séjour, forfait ski...) sera à effectuer à la fin du séjour.

5. Annulation :

La vente de nos séjours est régie par nos conditions de vente.

Celles-ci seront automatiquement appliquées en cas d'annulation, quelle qu'elle soit.

Pour vous prémunir contre ces frais d'annulation pouvant aller jusqu'à 90 % du prix du

séjour (- de 3 jours), nous vous conseillons vivement de souscrire à l'Assurance

Annulation/Interruption de séjour que nous proposons à 3,9% du montant de votre séjour.

Certaines cartes bancaires (Gold, Premier...) incluent cette option. Renseignez-vous auprès de votre banque.

4. a, Facturation en cas d'annulation pour un participant dans les délais ci-dessous :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30 % du prix total facturés
- Entre 60 à 31 jours avant le départ : 30 % du prix total facturés
- Entre 30 à 21 jours avant le départ : 40 % du prix total facturés
- Entre 20 à 14 jours avant le départ : 50 % du prix total facturés.
- Entre 13 à 7 jours avant le départ : 70 % du prix total facturés.
- A moins de 7 jours avant le départ ou en cas de non-présentation, 75 % du montant du séjour seront facturés.

b. Confirmation de l'annulation : L'annulation devra être confirmée par le client par lettre recommandée. Seule la date d'affranchissement sera prise en compte pour le calcul des frais d'annulation. Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance annulation si le client l'a souscrite au moment de la réservation du séjour et selon les conditions de l'assureur. Un justificatif ou certificat médical sera demandé.

d. En cas d'annulation de la réservation par l'hôtel : En cas d'annulation du fait de l'hôtel, due par exemple à un nombre insuffisant de participants, toutes les sommes versées par le client sont remboursées intégralement. L'hébergeur s'engage également à faire des propositions de séjours équivalents dans d'autres structures. L'annulation ne pourra pas intervenir à moins de 21 jours du début du séjour et ne donnera pas lieu au versement de pénalités par l'hébergeur.

c. Cession du contrat par le client En cas d'annulation par le client, celui-ci peut céder son contrat de réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Le client est tenu d'informer l'hébergeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception avant le début du séjour.

6. Information des participants sur le séjour Le responsable du groupe s'engage à transmettre à tous les participants la fiche technique du séjour correspondant et les conditions générales de ventes. Le responsable s'engage à ce que les participants en acceptent la totalité.

7. Information sur le contrat d'assurance annulation / interruption de séjour : L'hébergeur propose au moment de la réservation un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation. La souscription à ce contrat est facultative mais vivement conseillée et doit intervenir au moment de la réservation.

8. Départ anticipé : Tout départ imprévu en cours de séjour ne pourra donner lieu à remboursement de tout ou partie des prestations qui en composent le prix. De même, la non-participation à des activités ou des services prévus ne donne lieu à aucun remboursement.

9. Mise à disposition des chambres : Les chambres seront mises à disposition de la clientèle en séjour à partir de 16 heures le jour d'arrivée et devront être libérées au plus tard à 10 heures le jour du départ.

10. Tarifs : Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises. Ils ne comprennent pas la taxe de séjour, les boissons servies à table et au bar ainsi que les dépenses personnelles telles que téléphone, boutique, timbres, ...etc. L'hôtel se réserve la possibilité de modifier les tarifs en cas de changement législatif et / ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation de ses prix.

11. Responsabilité : Le client est seul responsable de tout dommage matériel et / ou corporel causé par lui-même dans l'hôtel et au-dehors au cours de son séjour. Le client s'engage à posséder une assurance en responsabilité civile individuelle et multi-risques couvrant les activités prévues pendant son séjour.

12. Déroulement du séjour Le client participant à un séjour avec activités est conscient de la nature du milieu dans lequel il évolue, à savoir la moyenne montagne sans difficultés particulières. Il atteste de sa capacité physique à participer aux activités proposées dans le cadre de son séjour. L'hôtelier s'engage à respecter la fiche technique du séjour choisi par le client. Cependant, il ne saurait être tenu pour responsable des circonstances particulières empêchant le bon déroulement des activités (météo, risque d'orages ou d'avalanches élevé, routes ou sites fermés...). Les circuits de randonnées pourront être modifiés et adaptés en fonction de la météo, du niveau du groupe ou d'autres critères.

13. Réclamation : Toute réclamation liée à la prestation hôtelière fournie devra, pour être

prise en compte, être adressée directement par le client à l'hôtel par lettre recommandée dans un délai de 8 jours à compter de la date du départ.

15. Force majeure : Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible, en raison d'un cas de force majeure tel que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondations, grève.... Chaque partie devra informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations.